

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

Le vingt-huit juillet deux mil seize à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-BEAUZIRE se sont réunis sur convocation en date du 21 juillet 2016 adressée par M. Jean-Pierre HEBRARD, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs BARGHOUT Christine, BRESSON Séverine, CHABRIER Michel, GARCIA Amélia, HEBRARD Jean-Pierre, JENTHON Thierry, LAURENDEAU Patrick, PARET Christine, PASCANET Serge, QUANTIN Hugues, ROUGIER Mireille, SOUBEYROUX Valérie.

Pouvoirs : Mme DE SOUSA Sandra à M. PASCANET Serge
Mme SALA Géraldine à M. JENTHON Thierry
M. DAUZAT Christian à M. LAURENDEAU Patrick
M. ARNAUD David à M. HEBRARD Jean-Pierre
Mme BASSE Corine à Mme SOUBEYROUX Valérie
M. FOURNIER Michel à Mme GARCIA Amélia
Mme GONZALEZ Sandra à Mme PARET Christine

Secrétaire de séance : Mme Valérie SOUBEYROUX
Secrétaire administrative : Mme Catherine BRIFFOND

Monsieur le Maire propose de rajouter une délibération à l'ordre du jour :

- CCLE : modification n° 12 des statuts

Le conseil municipal est favorable à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Avis sur le Plan Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté de communes Limagne d'Ennezat
- Avis sur le PLU de la ville de Gerzat
- Convention sur la mise à disposition de la Communauté de Communes d'un employé communal de l'Espace Culturel
- Ouvertures de crédit
- Encaissement d'un chèque de caution (salle des fêtes)
- Encaissement de chèques
- Modification simplifiée n°5 du PLU
- EPF/Smaf : adhésion de nouvelles communes
- Questions diverses

36. AVIS SUR LE PLAN LOCAL DE L'HABITAT (PLH) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LIMAGNE D'ENNEZAT :

Le Programme Local de l'Habitat de la Communauté de Communes Limagne d'Ennezat a été adopté par le conseil communautaire le 14 juin 2016.

Il appartient maintenant à chaque conseil municipal de donner son avis.

M. le Maire présente le PLH au conseil. Ce document couvre la période de 2016 à 2021 (6 ans). Il fixe les grandes orientations en matière d'habitat et les objectifs en

SAINT-BEAUZIRE – CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUILLET 2016

matière de logements sur le périmètre de la communauté des communes. Il est dérivé du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Grand Clermont.

Les orientations du PLH fixent pour notre commune la production de 48 logements dont 7 logements locatifs sociaux.

M. le Maire précise que compte tenu des opérations en cours ou prévues ces objectifs devraient être atteints sans difficulté.

Le conseil à la majorité donne un avis favorable.

VOTE : Pour : 18
Abstention : 1 (Michel CHABRIER)

37. AVIS SUR LE PLU DE LA VILLE DE GERZAT :

La commune de Saint-Beauzire a été associée à l'élaboration du PLU de la ville de Gerzat comme le prévoit la réglementation.

M. le Maire présente un diaporama de synthèse de ces travaux.

Après cette présentation, le conseil est amené à donner son avis.

Avis favorable à l'unanimité

38. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE BIBLIOTHEQUE DE LA COMMUNE DE SAINT-BEAUZIRE AU RESEAU DES MEDIATHEQUES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Dans le cadre du transfert partiel de la compétence lecture publique des Communes vers la Communauté de Communes, le personnel communal est mis à disposition du réseau communautaire pour ses missions relevant du réseau intercommunal des médiathèques, sans qu'aucune disposition contractuelle ni financière n'ait été prise entre les communes concernées dont SAINT BEAUZIRE et la Communauté de Communes.

Le Conseil communautaire a lancé la démarche de formalisation de la mise à disposition afin de clarifier juridiquement les relations EPCI/Communes, de fixer les relations financières et donner un cadre au fonctionnement actuel.

Plusieurs réunions de travail ont abouti à une mouture définitive de la convention.

Dès lors, l'agent communal est mis à disposition de la communauté de communes à hauteur d'un pourcentage de son temps de travail, ledit pourcentage pouvant être revu annuellement. Ce temps de travail affecté est rémunéré par la communauté de communes.

S'agissant de l'agent du patrimoine de Saint-Beauzire, le temps de travail affecté retenu est fixé à 12%.

Ladite convention doit être transmise au CDG63 pour avis du comité technique au plus tard le 19 août 2016.

Une délibération du conseil municipal courant septembre/octobre autorisera le Maire à signer la convention pour sa mise en application effective au 1^{er} novembre 2016.

39. OUVERTURE DE CREDITS

Il conviendrait d'effectuer :

- Un virement de crédit qui consiste à diminuer ceux inscrits sur l'article 6554 d'un montant de 4 711 € et d'augmenter d'autant ceux inscrits sur l'article 023 prélèvement pour dépenses d'investissement.
- Un vote supplémentaire de 4 711 € sur la section d'investissement.

Recettes : article 021 prélèvement sur recettes de fonctionnement

Dépenses : 2041582 subventions d'équipement.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

40. ENCAISSEMENT DE CHEQUE DE CAUTION (salle des fêtes)

Suite à la location de la salle des fêtes le vendredi 6 mai 2016, un locataire n'a pas rendu les lieux à l'heure et en état.

Par lettre en date du 30 mai 2016, M. le Maire a demandé à l'indélicat de verser un chèque de 315 € (prix d'une journée) à la commune en réparation du préjudice subi relatif à la remise en état des lieux.

A ce jour, aucune réponse n'a été reçue en mairie.

La mairie détient toujours un chèque de caution de 1000 € et un de 240 €.

M. le Maire demande au conseil d'encaisser le chèque de 240 €.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

41. ENCAISSEMENT DE CHEQUES

❖ Ligue contre le cancer

Cette année encore les élèves des TAPS ont obtenu 2 prix pour leurs projets dans le cadre de la Ligue contre le Cancer.

La ligue nous a remis 2 chèques : un de 300 € et un 250 € correspondant au 1^{er} et 2^{ème} prix.

Il convient d'encaisser ces deux chèques soit un total de 550 €.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

❖ Sinistre

L'assurance GROUPAMA vient de procéder à une partie de l'indemnisation du sinistre « choc de véhicule » du 10 juin 2016.

Le montant de celle-ci s'élève à 271.15 €. L'assurance nous a fait parvenir un chèque de 20.15 €, le reliquat soit 251 € correspondant à la franchise sera réglé ultérieurement.

Il convient :

- d'encaisser le chèque d'indemnisation
- d'inscrire cette somme, en recettes de fonctionnement au compte 7788 « indemnités sinistre »

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

SAINT-BEAUZIRE – CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUILLET 2016

42. MODIFICATION SIMPLIFIEE N°5 DU PLU

La modification simplifiée n°5 du PLU de notre commune a été conduite par la Communauté de Communes aujourd'hui compétente en matière de document d'urbanisme.

Cette modification portait sur le classement en zone UG (zone destinée à accueillir des habitations, des activités économiques ou artisanales) des parcelles YT 1 et YT 2 situées entre la Zone Pilote d'Habitat et le bâti actuel situé entre la rue de la Malherbe et la rue du Pont Neuf.

Cette modification simplifiée a été approuvée par le conseil communautaire le 16 février 2016.

43. EPF/SMAF : adhésion de nouvelles communes

les communes de :

- **ST ELOY LES MINES** (63), par délibération du 29 octobre 2015,
- **MADRIAT** (63), par délibération du 10 juin 2015,
- **REUGNY** (03), par délibération du 8 janvier 2016,
- **MALREVERS** (43), par délibérations des 25 février et 17 mars 2016,
- **BOISSET** (15), par délibération du 26 mars 2016,

la communauté de communes :

- **SUMENE-ARTENSE** (15) composée de 16 communes (Antignac, Bassignac, Beaulieu, Champagnac, Champs sur Tarentaire-Marchal, Lanobre, Madic, La Monselie, le Monteil, Saignes, Saint-Pierre, Sauvat, Trémouille, Vebret, Veyrières, Ydes) par délibération du 17 février 2016 ont demandé leur adhésion à l'EPF-Smaf Auvergne.

Le conseil d'administration, dans ses délibérations en date des 15 décembre 2015, 26 janvier, 1^{er} mars, 5 avril et 24 mai 2016, a pris en compte ces demandes et l'Assemblée générale de l'EPF réunie le 20 juin 2016 a donné un avis favorable.

Conformément aux dispositions de l'article VI des statuts, les organes délibérants des collectivités territoriales, membres de l'EPF-Smaf Auvergne doivent ratifier ces demandes d'adhésion.

M. le Maire demande au conseil d'approuver l'adhésion de ces communes et communauté de communes à l'EPF Smaf.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

44. MODIFICATION N°12 DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LIMAGNE D'ENNEZAT :

M. le Maire donne lecture à l'Assemblée de la délibération du Conseil Communautaire du 12 juillet 2016, portant sur la nouvelle rédaction des statuts de la Communauté de Communes.

Il s'agit de modifier les statuts comme suit :

C- compétences facultatives

8- enfance – jeunesse

La communauté de communes est compétente pour :

- Accueil de loisirs sans hébergement de Saint-Laure et activités en temps périscolaires du mercredi après-midi.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter les modifications statutaires de la Communauté de Communes Limagne d'Ennezat.

VOTE : Pour : 18 Abstention : 1 (Michel CHABRIER)

QUESTIONS DIVERSES

❖ Proposition du Nom de la nouvelle EPCI

La future communauté de communes formée au 1^{er} janvier 2017 n'a pas encore de nom. Il est demandé aux élus de faire des propositions.

M. le Maire propose : « Riom-Limagne et Volcans »

M. Michel CHABRIER propose « Riom-Volvic-Limagne ».

❖ Projet logements sociaux rue du Stade

Un représentant d'OPHIS a présenté à M. le Maire un projet de logements sociaux impasse du Stade suite à l'acquisition de la propriété LEFRANCOIS. L'opération porte sur 5 à 7 logements.

❖ Fossés « les Brandons »

L'assureur Groupama mandaté par son client M. BARTHELEMY diligentera une expertise sur le site le lundi 29 août 2016 à 9 heures suite à sinistre (SIC).

L'assureur de la commune a été convoqué. M. le Maire assistera à cette expertise.

❖ Mise à disposition de la salle des fêtes

Des besoins ont été exprimés tendant à la diversification des activités sportives. Pour satisfaire à cette demande Mme Stéphanie GUILLON, professeur de fitness interviendra 2h les mardis soirs.

Parallèlement, M. Pierre DACHEUX (ADDACRE) interviendrait les jeudis soirs comme par le passé.

Une convention de mise à disposition sera établie pour les deux intervenants.

❖ Forum des associations

Devant le succès de l'édition 2014 et celui très mitigé de 2015, les associations ont été invitées à se positionner sur la reconduite ou non de cette rencontre pour 2016. Dans l'affirmative, le forum se tiendra le 2 septembre 2016.

Dates à retenir :

- Lundi 29 août 2016 à 9h : expertise Fossés Les Brandons
- Mercredi 31 août 2016 à 20h30 : Conseil municipal
- Mardi 13 septembre 2016 : Don du sang et Banque alimentaire
- Vendredi 16 septembre 2016 à 17h30 : calendrier salle des fêtes associations
- Dimanche 18 septembre 2016 : Fête de l'oignon

Fin de séance : 22 H 15

SAINT-BEAUZIRE – CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUILLET 2016

DÉLIBÉRATIONS

N° ORDRE	N° DELIB	INTITULE
36	54	Avis sur le Plan Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté de communes Limagne d'Ennezat
37		Avis sur le PLU de la ville de Gerzat
38		Convention de mise à disposition du service bibliothèque de la commune de Saint-Beauzire au réseau des médiathèques de la Communauté de Communes
39	55	Ouverture de crédits
40	56	Encaissement de chèque de caution (salle des fêtes)
41	57 58	Encaissement de chèques : - Ligue contre le Cancer - sinistre
42		Modification simplifiée n°5 du PLU
43	52	EPF Smaf : adhésion de nouvelles communes
44	53	Modification n°12 des statuts de la Communauté de communes Limagne d'Ennezat

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL - Signatures

NOM PRENOM	SIGNATURE
ARNAUD David	Procuration à M. HEBRARD Jean-Pierre
BARGHOUT Christine	
BASSE Corinne	Procuration à Mme SOUBEYROUX Valérie
BRESSON Séverine	
CHABRIER Michel	
DAUZAT Christian	Procuration à M. LAURENDEAU Patrick
DE SOUSA Sandra	Procuration à M. PASCANET Serge
FOURNIER Michel	Procuration à Mme GARCIA Amélia
GARCIA Amélia	
GONZALEZ Sandra	Procuration à Mme PARET Christine
HEBRARD Jean-Pierre	
JENTHON Thierry	
LAURENDEAU Patrick	
PARET Christine	
PASCANET Serge	
QUANTIN Hugues	
ROUGIER Mireille	
SALA Géraldine	Procuration à M. JENTHON Thierry
SOUBEYROUX Valérie	